Département du NORD

Arrondissement de LILLE

C.C.A.S. de PERENCHIES

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
SEANCE du 24 MARS 2022

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX le VING-QUATRE du mois de MARS à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil d'Administration du **C.C.A.S.** de la commune de Pérenchies, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Valérie PROVO, Présidente, suite à la convocation du 14 mars 2022.

Etaient présents : PROVO V. – GRUSON C. - AMMEUX C. – VAN DAELE S - POLLET A. - VANBENEDEN P. - VAN MULLEM J. - DEPARIS P. - PROVO B. - SCABELLO A. – ALSTERS V.

Absents excusés : – LOUZANI K. - VERDONCK G. (Procuration à GRUSON C.)

Absente : OSTENDE D.

Nombre de Membres en exercice : 14 / Présents : 11 / Votants : 12

Objet : - Rapport sur les orientations budgétaires (ROB) de l'exercice 2022.

Vu l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui dispose que, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ;

Vu l'article 1 du décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 et notamment son tome 3 précisant que les dispositions financières s'appliquant aux communes s'appliquent également aux CCAS ;
Vu le rapport d'orientation budgétaire joint à la présente délibération ;

Considérant que le CCAS est tenu de réaliser un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant l'examen du budget ;

Considérant que le budget 2022 sera soumis au vote avant le 15 avril 2022 ;
Madame la Présidente propose d'engager le débat d'orientation budgétaire 2022.

Le Conseil d'administration décide, à l'unanimité des présents, de :

- Prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire en vue de l'examen du budget 2022 sur la base du rapport annexé à la présente délibération.

La délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et sa publication.

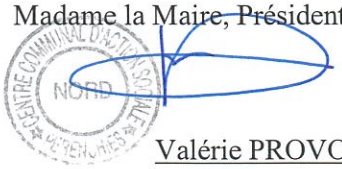
Pour extrait certifié conforme.

Fait et délibéré à Pérenchies.
Le 24 mars 2022

Certifié exécutoire par la Maire
compte tenu de la réception
en Préfecture le
Madame la Maire, Présidente du CCAS,

Valérie PROVO.

Madame la Maire, Présidente du CCAS,



Valérie PROVO.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

CCAS DE PERENCHIES

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

Table des matières

1 Le contexte du budget 2022 4
1.1 Une reprise économique incertaine 4
1.2 Le contexte socio-économique de la commune de Pérenchies 4
2 Les orientations budgetaires pour 2022 5
3 La dette 9

Introduction

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)[1] a lieu dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif.

Ce débat a pour but de :

- Permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations stratégiques de l'action municipale, qui correspondent aux priorités affichées dans le budget primitif ;
- Informer sur la situation financière de la ville ;
- Faire part des perspectives tant en termes de fonctionnement que d'investissement pour le budget 2022.

Pour toutes les communes de plus de 3500 habitants et leur CCAS, le rapport d'orientation budgétaire doit contenir les informations suivantes[2] :

1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre le CCAS et sa commune.

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise le CCAS pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

L'article 13 de la loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour 2018/2022, contient de nouvelles règles concernant le DOB des CCAS des communes de + 3500 habitants, celui devant présenter les objectifs suivants :

L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;

L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de la dette.

[1] Voir l'article L2312-1 du CGCT : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000031039179/.
[2] Voir le décret 2016-841 du 24 juin 2016 https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000032770388.

1 LE CONTEXTE DU BUDGET 2022

Le budget du CCAS dépend très largement à la fois du budget de la commune de Pérenchies et des perspectives socio-économiques de la ville. Par conséquent, il importe de replacer la construction des orientations budgétaires dans le contexte socio-économique de la ville de Pérenchies.

1.1 Une reprise économique incertaine

Après quasiment deux ans d'une économie fortement impactée par l'apparition du SARS-COV-2, le fonds monétaire international (FMI), dans son rapport sur les perspectives de l'économie, mondiale annonce la poursuite de la reprise économique qui reste incertaine à cause à la fois de la pandémie sévissant toujours dans les pays en développement et les ruptures d'approvisionnement dans les pays développés. La France, par exemple, a eu une croissance de 7 % en 2021 et 4 % prévu en 2022.

Cependant, si la reprise économique est plutôt encourageante, certains éléments restent préoccupants. Tout d'abord, il est encore très difficile de prévoir les conséquences à long terme de l'épidémie sur l'économie. En effet, les secteurs économiques ont été touchés de manière très inégale. Ensuite, la guerre qui vient d'éclater sur le sol ukrainien rend incertaines toutes prévisions économiques en Europe. En effet, les prix du gaz ont déjà fortement augmenté. Le budget de la commune pourrait en être alourdi de 250 000 €, peut-être même plus. Globalement, les perspectives pour les finances locales ne sont pas très bonnes. En effet, si les charges des collectivités vont augmenter à cause de l'inflation, leurs ressources ne sont pas soumises à la même augmentation.

La loi de finances 2022 n'apporte pas de changement majeur pour les collectivités. L'enveloppe de dotations de fonctionnement ne varie pas. L'enveloppe de dotation d'investissement reste élevée.

1.2 Le contexte socio-économique de la commune de Pérenchies

L'analyse des besoins sociaux se concentrera autour de ces axes :

- Le suivi des séniors : la population de la commune de Pérenchies est vieillissante. En effet, les plus de 60 ans représentent 21 % de la population en 2018 contre 18 % en 2008.
- L'accompagnement des familles en difficulté : les situations familiales sont très diverses néanmoins, on peut noter une assez grande proportion de familles monoparentales : 40 % sur la commune contre 33 % dans le département.
- La lutte contre le chômage : le taux de chômage de la commune est de près de 9 % en 2018.

Afin d'approfondir l'analyse des besoins sociaux et pour y apporter les solutions les plus adaptées, des questionnaires spécifiques aux publics cibles vont être distribués.

FOCUS SUR L'ENTREPRISE DEMEYERE

Le groupe familial Demeyere fabrique des meubles depuis 1909. La société qui s'est spécialisée dans les meubles en kit exporte à l'international. La pandémie, les pénuries de matière première et la hausse des prix ont mis en grande difficulté cette entreprise de Pérenchies.

Début décembre 2021, elle est placée en redressement judiciaire. Le groupe, qui compte 750 salariés, pourrait être repris. Début mars prochain, le tribunal de commerce de Lille doit entendre les propositions de reprise. Sur 6 repreneurs, seuls 2 proposent une reprise totale de l'activité. Le nombre de personnes licenciées est pour l'instant inconnu.

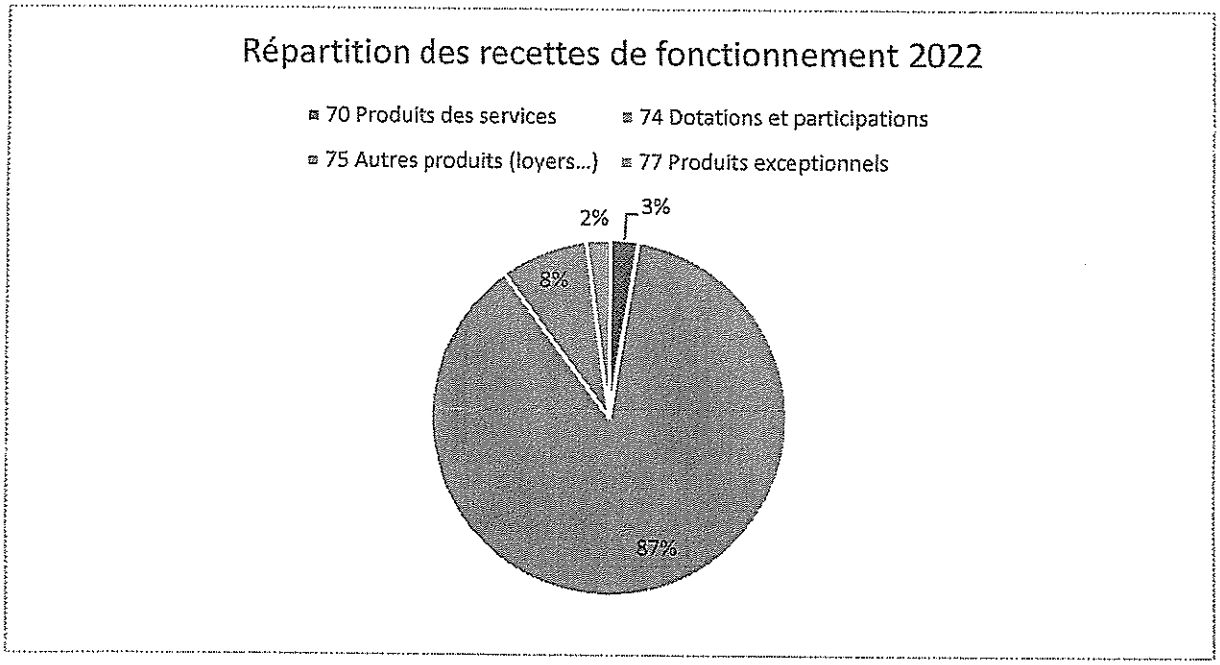
La société Demeyere emploie de nombreux pérenchinois. La suppression d'emplois sur la commune aura très probablement des répercussions sur le budget du CCAS. En effet, le CCAS devra apporter son soutien aux familles mises en difficulté économique.

2 LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2022

2.1.1 Le fonctionnement

Le budget du CCAS est avant tout un budget de fonctionnement.

2.1.1.1 Recettes de fonctionnement : vers une augmentation de la subvention



Les recettes de fonctionnement du CCAS ont une répartition très inégale. Les perspectives 2022 prévoient que 87 % des recettes du CCAS viendront de la dotation de la commune (voir graphique plus bas). Pour l'instant la projection de subvention de la ville vers le CCAS est de 80 000 € pour l'année 2022 contre 100 000 € pour 2021. Cette baisse apparente s'explique par le fait que la commune reprend la gestion du colis et des coquilles pour les aînés. L'estimation du coût de cette opération est de 30 000 €. La subvention augmente donc en réalité de 10 000 €.

Les autres recettes de fonctionnement sont respectivement les concessions du cimetière de Pérenchies, les loyers perçus et enfin quelques produits exceptionnels (remboursements des chèques multiservices non utilisés et prélèvement de la taxe des ordures ménagères pour les locataires).

Il paraît essentiel de multiplier les sources de financements pour le CCAS qui, aujourd'hui, dépend énormément de la subvention de la commune.

2.1.1.2 Dépenses de fonctionnement : une augmentation des aides

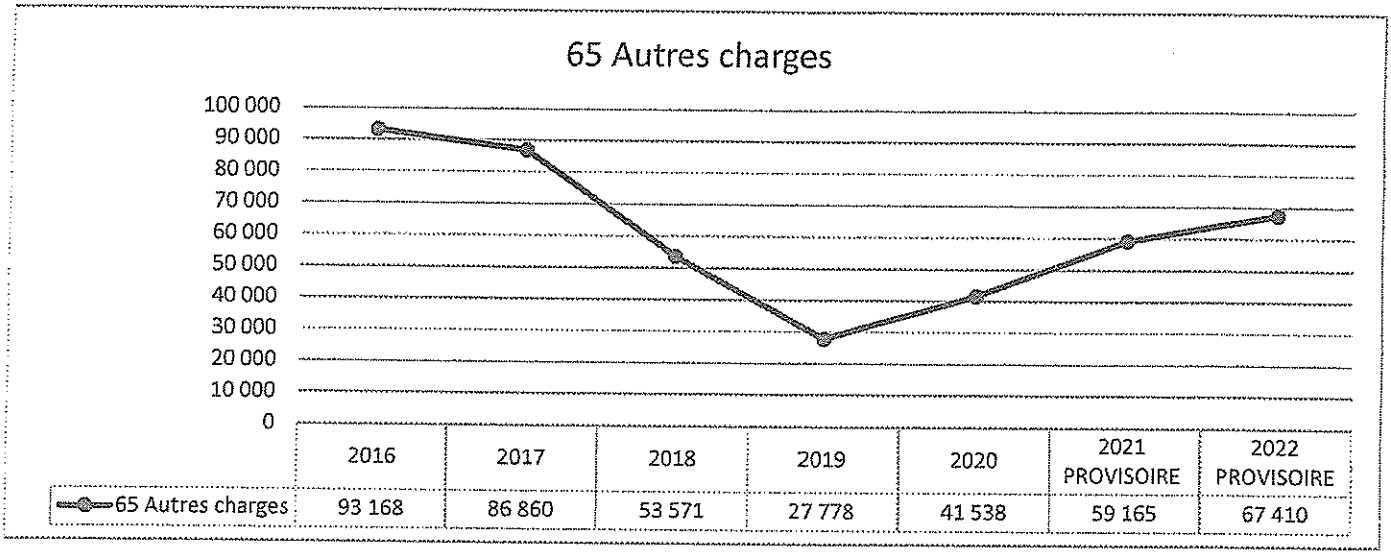
Pour 2022, la cartographie des dépenses de fonctionnement du CCAS va légèrement être modifiée. Les dépenses de fonctionnement comprennent les charges à caractère général, les aides et les amortissements.

2.1.1.2.1 Les charges à caractère général

Tout d'abord, les charges à caractère général (011) vont baisser. Cette baisse s'explique par la reprise de la gestion des colis des aînés par la commune. Les charges à caractère générale comprennent notamment : l'eau des Sapins bleus, les indemnités du directeur, les colis des bénéficiaires, etc.

CHAPITRE		2016	2017	2018	2019	2020	2021 PROVISOIRE	2022 PROVISOIRE
011	**Charges générales**	**31 000**	**32 969**	**29 409**	**48 438**	**54 552**	**52 307**	**28 618**
011	*Evolution*		*6,35%*	*-10,80%*	*64,71%*	*12,62%*	*-4,11%*	*-30,95%*

2.1.1.2.2 Les aides



	2016	2017	2018	2019	2020	2021 PROVISOIRE	2022 PROVISOIRE
65 Autres charges	93 168	86 860	53 571	27 778	41 538	59 165	67 410

Le montant des aides facultatives proposé par le CCAS va augmenter. En effet, les projections s'orientent vers une augmentation de près de 14 % (voir graphique ci-dessus) en 2021 et 2022. Après une baisse significative entre 2016 et 2019, les aides facultatives augmentent en passant en 2019 de 27 778 € à 67 410 € prévues pour 2022 soit une augmentation de près de 250 %.

Si le montant global des aides augmente, le nombre de familles touchées lui diminue :

	2019	2020	2021
Familles suivies	50	34	45

Les aides sont donc plus ciblées et de plus grandes ampleurs.

La répartition des aides sociales facultatives sur les 3 dernières années est la suivante :

ANNEES	PAIN	ALIMENTAIRES	CANTINES	**TOTAL**
2019	3 110,12 €	24 070,87€	778,50 €	**27 959,49 €**
2020	3 799,70 €	30 652,18€	657,25 €	**35 109,13 €**
2021	5 433,20 €	42 059,58€	2 751,15 €	**50 243,35 €**

La majorité des aides demandées concerne l'alimentaire. On peut noter tout de même que la mise en place par la ville de la cantine à 1 euro en partenariat avec l'Etat devrait réduire les demandes d'aides pour la cantine. Cependant la situation économique en sortie de pandémie oblige à rester pessimiste sur le devenir des populations les plus touchées.

En 2021, il n'y a pas eu de demande d'allocation pour les personnes âgées ni pour les classes de découvertes ou aides diverses.

FOCUS SUR L'ACCOMPAGNEMENT PROPOSE PAR LE CCAS

En dehors des aides financières versées aux familles, le CCAS de Pérenchies fait un vrai travail d'accompagnement sur différents dossiers d'aides. Un temps plein est actuellement consacré à cette mission. En 2021, ce sont :

- 5 dossiers d'allocation personnalisée d'autonomie. Pour mémoire en 2020 : 5 dossiers.
- 7 dossiers d'accompagnement pour l'hébergement (dont 3 pour des personnes de plus de 60 ans). Pour mémoire en 2020 : 1 dossier pour l'ACTP, 3 dossiers pour l'hébergement dont 2 pour des personnes de plus de 60 ans.
- 8 dossiers d'obligations alimentaires dont 4 joints aux dossiers d'aide sociale pour les plus de 60 ans et plus et 4 reçues d'autres mairies. Pour mémoire en 2020 : 10 dossiers dont 7 joints aux dossiers d'aide sociale pour les plus de 60 ans et 3 reçues d'autres mairies.
- 11 dossiers pour la maison départementale des personnes handicapées du Nord (MDPH). Pour mémoire en 2020 : 11 dossiers.
- 2 dossiers en collaboration avec la métropole européenne de Lille (FSL, FSE). Pour mémoire en 2020 : 2 dossiers.

Le CCAS peut aussi accompagner sur les demandes d'aide sociale, les demandes d'aide-ménagère à domicile, les demandes d'aide financière aux Anciens Combattants et sur les dossiers de demande d'allocation de solidarité aux personnes âgées. Il fait également le lien avec Iléo en cas de difficulté de paiement des factures d'eau par certains bénéficiaires. Un partenariat avec EDF sera aussi envisagé.

LE REGISTRE DES PERSONNES VULNERABLES

Ce sont aujourd'hui 204 personnes qui sont inscrites au registre des personnes vulnérables. Initialement prévu pour accompagner lors des épisodes caniculaires, le registre a également servi en 2021 à l'accompagnement des personnes lors de l'épidémie de COVID-19.

2.1.2 L'investissement

Les projections de recettes d'investissement 2022 sont très restreintes. Hormis les recettes d'amortissements (qui sont donc sans flux d'argent), les recettes sont constituées exclusivement des du résultat 2021 qui serait de près de 215 000 €. Par ailleurs, il sera proposé un virement de la section de fonctionnement vers l'investissement d'environ 17 000 €.

Concernant les dépenses d'investissement 2022, la répartition suivante sera proposée :

Dépenses	Montant
Remboursement du prêt	6 090,00 €
Réhabilitation du logement des sapins bleus (RAR)	3 722,42 €
Rénovation des sapins bleus (nouvelle opération) *	216 818,14 €
Rénovation du 16 rue Pasteur (nouvelle opération) *	30 000,00 €
Rénovation du 72 rue du général Leclerc *	1 000,00 €
Total	**257 630,56 €**

*A noter qu'en l'absence d'estimation du coût des travaux, les sommes seront ajustées dans l'enveloppe de 257.630,56 euros

3 LA DETTE

Il n'est pas prévu que le CCAS fasse d'emprunt en 2022.

Le CCAS de Pérenchies a actuellement un seul prêt. Il s'agit d'un prêt qui avait pour but de financer les travaux dans la cuisine des Sapins bleus. Il s'agit d'un prêt à taux zéro. Il s'agit d'un prêt très avantageux qui ne pèse pas énormément sur le budget du CCAS. Les annuités sont constantes et pour un montant de 6090 €. Toutes les caractéristiques du prêt sont détaillées dans le tableau ci-après.

DATE DE L'EMPRUNT	PRETEUR	MONTANT EMPRUNTE	TAUX FIXE	COUT DE L'EMPRUNT	ANNUITE 2022	ENCOURS AU 1er JANVIER 2022	DERNIERE ECHEANCE
31/10/2008	CRAM Maintenant CARSAT	121 771,00 €	0%	0,00 €	6 090,00 €	42 630,00 €	31/10/2028

Le profil d'extinction de la dette du CCAS est linaire jusque 2028.

